

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 FÉVRIER 2017

Président : GROSCHE Marie-Christine

Secrétaire de séance : PIN Christine

Présents: GROSCHE MC (Maire) - MACHIN JM (1^{er} Adjoint) - GÉRARD JP (2^{ème} Adjoint) - DUCREUX N (3^{ème} Adjoint) - BRANLARD D - CARRÉ C - CHARLOT F - GERVAIS G - GUENOT G - PIN C - PRIMARD E

Absents : BARD MP - CHAMBERLAND P - GARNIER C - MÔME C

Procurations de Marie-Paule BARD à Marie-Christine GROSCHE et de Caroline GARNIER à Nicole DUCREUX

Le Conseil Municipal:

-souhaitant garder la maîtrise de l'urbanisme, décide de s'opposer à la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

- autorise le Maire à demander les subventions concernant la réhabilitation de la station d'épuration et approuve le plan de financement comme suit :

Dépense :

- Montant prévisionnel des travaux 16 480 € HT

Recettes :

- Subvention Agence de l'eau 40% 6 592 €

- Participation communale 9 888 € HT

- désigne Christine PIN comme déléguée à la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs, les conseillers précédents dans l'ordre du tableau ayant renoncé,

- autorise le Maire à signer une convention avec le SIEEEN dans le but d'étudier l'impact financier d'un groupement de commande concernant l'achat d'électricité,

- approuve la convention avec la SAUR pour l'entretien de la station de relevage de l'assainissement pour un montant annuel de 1 130 € HT,

- approuve le devis de 344 € HT de la SAUR pour le changement des compteurs du poste de relevage qui sont hors service,

- considérant que cet organisme accorde des subventions concernant l'assainissement, donne son accord pour la participation au contrat territorial Arroux/Mesvrin pour un montant de 0,61 € par habitant,

- le standard actuel étant défaillant, accepte le devis de PBI pour un montant de 2 507,51 € HT considérant que cette société installe le matériel et assure un bon service après-vente,

- l'ordinateur de la comptabilité étant obsolète, accepte le devis de PBI pour un montant de 1 040€ HT,

- suite au changement d'ordinateur de la comptabilité, accepte le devis de SEGILOG de 230 € HT pour la réinstallation du logiciel,

Le 15 février 2017

Le Maire



Marie-Christine GROSCHE